LYCEE POLYVALENT JEAN MACE
34 rue Jules Ferry
94400 VITRY SUR SEINE

CAHIER DES CHARGES
Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)
VOYAGES SCOLAIRES

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)
(Décret n° 2004 -15 du 7 janvier 2004, JO du 8 janvier 2004)
(Décret n° 2004 – 1298 du 26 novembre 2004)
(Décret n° 2006 – 975 du 1er août 2006)
(Décret n° 2016-360 du 27 mars 2016)

Dénomination de l'établissement public donneur d'ordres

EPLE (Etablissement public local d'enseignement)
Lycée Jean Macé
34 rue Jules Ferry
94400 VITRY SUR SEINE

Classification produits : Séjours pédagogiques ou culturels

Allotissement : le marché comporte 8 lots

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Ali ARAB, Proviseur du Lycée Jean Macé

Personne responsable du suivi du présent marché : Monsieur François ONDZE, Intendant du Lycée Jean Macé

Règlement de l'appel d'offres :
Date limite de réception des offres : 1er septembre 2022 à 16h00
Offres à adresser à M ONDZE, Intendant, sous enveloppe cachetée précisant : **MAPA voyages scolaires - NE PAS OUVRIR**
Ou bien sous format numérique à l'adresse mail suivante : int.0940129e@ac-creteil.fr

Article 1er – Objet du marché

Le Lycée Jean Macé envisage d'organiser 8 voyages scolaires. (Voir annexes)

Article 2 – Allotissement

Le marché comporte sept lots :

Lot n° 1 - voyage en Italie à Venise
Lot n° 2 - voyage au Portugal à Lisbonne
Lot n° 3 - voyage en Italie à Naples
Lot n° 4 - voyage en Allemagne à Cologne
Lot n° 5 - voyage en France, dans les Cévennes sur le chemin de Stevenson
Lot n° 6 - voyage en Espagne à Barcelone
Lot n° 7 - voyage à Hyeres en France
Lot n° 8 - Voyage à Oxford en Angleterre

Article 3 – Prix du séjour

Le prix du séjour devra comprendre, selon les lots :
- le transport en autocar grand tourisme / en train / en avion, les péages et frais de parking
- l'hébergement
- l'ensemble des visites
- l'assurance annulation pour les élèves
- les prix sont fermes pour la durée du marché
-les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l'aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) joint en annexe, datés et signés.

Toute proposition incomplète pourra être déclarée irrecevable par la commission d'appel d'offres.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif (selon RIB fourni). Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait. Dans les autres cas, le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, avant le départ.

Article 4 – Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent règlement d'appel d'offres sont valables tout au long de l'année scolaire 2022/23.

Article 5 – Divers

Les voyagistes candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.
Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec le règlement CEE 3820/85 et 3821/5 du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

Vitry-sur-Seine, le 06/07/2022
Le Proviseur,
Pouvoir Adjudicateur
A.ARAB

Lycée Polyvalent Jean MACE
Le Proviseur
A. ARAB
VITRY-SUR-SEINE